



DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2023/09

COMMUNE D'ISSEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 8
« Compétences pat thèmes »

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 à 20h30

SOUS-DOMAINE : 8.2
« Aide sociale »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

OBJET :
Conseil Départemental
Convention de transmission de données au titre du Fonds Unique Logement

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Frédéric DAUVIN,
Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

Absent : Sabrina MAHIEU, Axelle FOUGA, Myriam MECHRAOUI

CONVOCACTION C.M. EN DATE DU :
12/01/2023

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Vu le code de l'action sociale et des familles
Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 3 et 6,

Vu le décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, et notamment l'article 3,

Vu la délibération du 17 juin 2013 adoptant le règlement départemental d'aides sociales, modifié le 7 octobre 2016, volet aides financières aux personnes en situation de précarité, dont le règlement du Fonds unique logement,

Vu le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de l'Aude adopté par l'assemblée départementale le 28 février 2017,

Vu le schéma départemental des solidarités 2021-2025 adopté par l'assemblée départementale le 18 décembre 2020,

AFFICHAGE EN DATE DU :
20/01/2023

M. le Maire donne lecture d'un projet de convention ayant pour objet d'encadrer la transmission réciproque de données à caractère personnel collectées respectivement par le service lutte contre la précarité financière de la direction action sociale et insertion du Département de l'Aude et la commune d'ISSEL

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :
20/01/2023

Les parties signataires sont des tiers autorisés à recevoir des données à caractère personnel d'usagers recueillies dans le cadre de leur action au titre de la lutte contre la précarité énergétique conformément au décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau pris notamment son article 3.

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

Pour le Département, les données sont communiquées et reçues aux seules fins de limiter les cumuls d'aides publiques pour un même fait générateur (facture).

PAR PUBLICATION LE :

Pour la commune, les données sont communiquées aux seules fins de limiter les cumuls d'aides publiques pour un même fait générateur (facture) et reçues aux seules fins d'apprécier l'opportunité de se rapprocher de l'usager pour lui proposer une mise à disposition pour un accompagnement social par ses soins.

PAR DELEGATION LE :
(signature)
Prénom NOM

Les données concernées sont exclusivement celles figurant sur le modèle ci-dessous.

Partie Département				Partie CCAS/CIAS		Partie CCAS/CIAS	
NOM	PRENOM	ADRESSE	FLUIDE CONCERNE (eau, électricité, gaz, autres modes de chauffage)	N° DE LA FACTURE CONCERNEE	MOBILISATION DU CHEQUE ENERGIE EAU (montant)	VERSEMENT D'UNE AIDE ATTRIBUEE PAR LE CCAS/CIAS (montant accordé au regard de la facture concernée)	

Les demandes d'information seront individualisées et interviendront à chaque demande d'aide formulée auprès du Département.

La présente convention sera conclue pour un an renouvelable trois fois par tacite reconduction avant réévaluation obligatoire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/01/2023 011-211101753-20230119-DE_2023_009_BIS-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

D'APPROUVER la convention ayant pour objet d'encadrer la transmission réciproque de données à caractère personnel collectées respectivement par le service lutte contre la précarité financière de la direction action sociale et insertion du Département de l'Aude et la commune d'ISSEL

D'AUTORISER le Maire à signer cette convention.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

VOTE CONTRE : 0

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 19 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL
Henri POISSON



RF PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/01/2023 011-211101753-20230119-DE_2023_009_BIS-DE